



Guide

Avis à la batellerie

Guide Edition 2008

Avis à la batellerie

Sommaire

1.	Généralités	5
1.1	Objet	5
1.2	Définitions	5
1.3	Historique et objectif de la standardisation	5
1.4	Caractéristiques du standard international pour les Avis à la batellerie	6
2.	Standard international pour les Avis à la batellerie	7
2.1	Objet	7
2.2	Base juridique	7
2.3	Edition actuelle	7
2.4	Structure et teneur du standard	7
3.	Moyens de diffusion	8
3.1	Services de consultation	8
3.2	Services de diffusion	9
3.3	Echange de données sur le plan international entre les administrations	10
4.	Contenu des Avis à la batellerie	11
4.1	Spécifications pour les Codes Objet des voies navigables et les avis relatifs au trafic	12
4.2	Spécifications pour les Codes Glace des avis relatifs à la glace	13
5.	Mise en oeuvre des Avis à la batellerie	14
5.1	Autriche	14
5.2	Belgique	14
5.3	Bulgarie	15
5.4	Croatie	15
5.5	République tchèque	15
5.6	France	15
5.7	Allemagne	15
5.8	Hongrie	16
5.9	Pays-Bas	16

5.10 Roumanie	17
5.11 Serbie	17
5.12 Slovaquie	17
5.13 Suisse	17
5.14 Ukraine	17
Annexe	
Coordonnées des administrations compétentes des voies navigables	19

1 Généralités

1.1 Objet

Le standard international pour les Avis à la batellerie vise à promouvoir le recours aux technologies d'information modernes à bord de bateaux de navigation intérieure et notamment la diffusion des Avis à la batellerie par les Services d'Information Fluviale (SIF). La diffusion des Avis à la batellerie indépendamment des frontières et zones linguistiques améliore les performances économiques et la sécurité de la navigation intérieure. Un standard international est nécessaire pour garantir une diffusion efficace et fiable des Avis à la batellerie par les Services d'information Fluviale.

1.2 Définitions

On appelle **Avis à la Batellerie** (*notices to Skippers*), le standard international pour la diffusion d'Avis à la batellerie sur les voies de navigation intérieure, tel que défini par la Commission Centrale pour la Navigation du Rhin (CCNR) et par le Règlement (CE) n° 416/2007 de la Commission du 22 mars 2007 concernant les spécifications techniques des Avis à la batellerie.

Avis relatifs aux voies navigables et au trafic (*fairway and trafic related messages*), les avis contenant des informations relatives à des secteurs d'une voie navigable ou contenant un objet.

Avis relatifs aux hauteurs d'eau (*water level related message*), les avis contenant des informations relatives à la hauteur d'eau, à la plus faible profondeur mesurée, au tirant d'air, à l'état des barrages, au débit, au régime de débit, aux prévisions concernant la hauteur d'eau, aux prévisions concernant la plus faible profondeur prévue ou aux prévisions concernant le débit.

Avis de glace (*ice message*), les avis relatifs à la présence de glace.

Avis météorologiques (*weather related messages*), les avis contenant des informations météorologiques. (Les Etats ne sont pas tenus de diffuser ces avis.)

XML ou Extended Markup Language (*langue élargie d'identification*), un sous-groupe du SGML (Standard Generalised Markup Language, ISO 8879 : 1986 (E), dans la version modifiée et corrigée) destiné à être utilisé sur Internet.

1.3 Historique et objectif de la standardisation

Les Avis à la batellerie font partie des modes d'information les plus répandus en navigation intérieure. Dans le passé, ils étaient diffusés par OUC, par écrit, par affichage ou par télécopie. Au cours des dernières années, la plupart des Etats ont mis en place des services Internet. Toutefois, les services existants ne diffusent leurs informations que dans leur langue nationale respective. Si ceci paraît acceptable sur un fleuve tel que le Rhin où ne sont parlées que trois langues, cette situation soulève de nombreux problèmes à l'échelle européenne. Ainsi, un batelier naviguant sur le Danube devrait être en mesure de comprendre des avis rédigés en allemand, slovaque, hongrois, croate, serbe, bulgare, roumain et russe. Cette situation rend indispensable l'application d'un standard assurant une traduction automatisée des principales informations relatives à la sécurité.

En raison du nombre très élevé des Avis à la batellerie et des importantes différences grammaticales entre les langues, il s'est avéré impossible d'assurer la traduction grammaticalement correcte de phrases entières. C'est pourquoi il a été décidé de limiter les informations à des formules standardisées (Format de code, par ex. Restriction "Interdiction de dépasser").

Les informations relatives aux restrictions et retards sont consultées non seulement par les bateliers de la navigation intérieure, mais aussi dans le cadre d'applications destinées à la planification des voyages. La standardisation permet également de produire des données compatibles avec les systèmes de lecture automatisée et directement accessibles à de telles applications.

1.4 Caractéristiques du standard international pour les Avis à la batellerie

Le standard international pour les Avis à la batellerie offre un format de données standardisé pouvant être utilisé pour la diffusion d'avis par Internet (Pull-Services) ou par courrier électronique (Push-Services).

La teneur des avis est codée en fichiers XML compatibles avec la lecture automatisée, lesquels peuvent être utilisés en liaison avec des applications logicielles telles que les planificateurs de route ou les systèmes ECDIS intérieur à bord des bateaux ou en liaison avec des pages internet. L'information codée peut être utilisée directement, par exemple pour les calculs nécessaires à la planification de voyages, mais elle peut aussi être traduite puis affichée dans la langue de l'utilisateur. Les tableaux de référence du standard contiennent 21 langues des Etats membres de l'Union européenne ainsi que 3 langues supplémentaires, à savoir le croate, le serbe et le russe, ce qui garantit au batelier la possibilité de lire et comprendre les Avis à la batellerie diffusés sur les principales voies de navigation intérieure européennes (contribution à la sécurité de la navigation).

2. Standard international pour les Avis à la batellerie

2.1 Objet

La standardisation des Avis à la batellerie doit

- assurer la traduction automatique des principales informations contenues dans les avis dans toutes les langues des Etats participants,
- mettre à disposition une structure harmonisée des données dans tous les Etats participants, afin de faciliter l'intégration des avis dans les systèmes de planification des voyages,
- mettre à disposition un standard pour les informations relatives aux hauteurs d'eau et aux conditions météorologiques,
- assurer la compatibilité avec la structure des données utilisées par le système ECDIS intérieur afin de faciliter l'intégration des Avis à la batellerie dans ledit système,
- faciliter l'échange de donnée entre les différents Etats.

L'objectif est d'améliorer le niveau de sécurité et d'efficacité sur les voies de navigation intérieure, ce qui contribue également à la protection de l'environnement. Parallèlement, l'ECDIS intérieur doit permettre de réduire la charge de travail liée à l'activité de navigation par rapport aux systèmes d'information traditionnels.

2.2 Base juridique

- Résolution de la Commission Centrale pour la Navigation du Rhin du 28 mai 2004 : "Notices to Skippers – International Standard" (Avis à la batellerie - Standard international) (Résolution 2004-I-17),
- Règlement (CE) n° 416/2007 de la Commission du 22 mars 2007 concernant les spécifications techniques des Avis à la batellerie visées à l'article 5 de la directive 2005/44/CE du Parlement européen et du Conseil relative à des services d'information fluviale (SIF) harmonisés sur les voies navigables communautaires.

2.3 Edition actuelle

L'édition actuelle peut être consultée sur le site Internet de la CCNR : www.ccr-zkr.org.

2.4 Structure et teneur du standard

Le standard (édition 2.0) comporte:

- un récapitulatif des éditions,
- la description des différents avis,
- la description des modes de diffusion,
- la présentation des procédures de modification des tableaux de référence et du schéma XML,
- la définition XML avec les structures des avis,
- l'explication des "Tags" (champs) (éléments structurants des avis),
- l'explication des Codes (teneur standardisée des messages),
- quatre annexes :
 - annexe A : Spécifications d'exemples pour la mise en œuvre du standard Avis à la batellerie
 - annexe B : Spécification de la configuration de l'interface "Online Hydro-Meteo Information"
 - annexe C : Les tableaux de référence avec les Codes et leur traduction en 24 langues,
 - annexe D : Le schéma XML des avis.

3. Moyens de diffusion

Les Avis à la batellerie conformes à ce standard peuvent être diffusés par Internet (Pull-services, services de consultation) ou par courrier électronique (Push-services, services de diffusion).

3.1 Services de consultation

Les services Internet devraient offrir les choix suivants :

- sélection d'un secteur spécifique d'une voie navigable ou d'un secteur de voie navigable spécifique délimité par l'indication des points kilométriques de début et de fin,
- indication d'une durée de validité et
- indication de la date de diffusion de l'avis.

Les avis peuvent être présentés sous les formes suivantes :

- texte intégral, composé à partir d'une trame et d'éléments standardisés en anglais, néerlandais, français ou allemand,
- tags avec valeurs - en fonction de la mise en œuvre - jusqu'à 24 langues sont disponibles sous forme de traductions standardisées de tableaux de référence, dont allemand, anglais, bulgare, croate, danois, espagnol, estonien, finnois, français, grec, hongrois, italien, letton, lituanien, néerlandais, polonais, portugais, roumain, russe, serbe, slovaque, slovène, suédois et tchèque.

Language selector: sk :: bg :: de :: en :: fr :: hr :: hu :: nl :: ro :: ru :: cs :: cz ::

Fast search
Number (of the notice) / Year: [] / 2008 [Search]

Detailed search

Waterway: Donau (ATXXX0000100000) [v]

River km from: Slowakische Grenze [v] km 1872.7

River km to: Deutsche Grenze [v] km 2223.1

Country where message is valid: Austria [v]

Period of validity from: 11 | 01 | 2008

Period of validity till: 11 | 02 | 2008

Date of issue: [] [] []

Type of message:
 Fairway and traffic related message
 Water related message
 Ice message

Format of the message:
 Full text message [English [v]]
 Code format [English [v]]

[Search] [Reset]

Figure 1 : Exemple de menu à choix multiples pour l'affichage sur Internet

Les avis peuvent être téléchargés

- en texte intégral,
- en tant que tags avec valeurs ou
- en tant que fichier XML de volume minimal et permettant la lecture automatisée, qui peut être traduit dans la langue maternelle sur la base des tableaux de référence après enregistrement par une application de réception (receiving application - un logiciel spécifique pour les Avis à la batellerie), ou qui peut être utilisé pour différents calculs par l'intégration à une application destinée à la planification des voyages.

3.2 Services de diffusion

Les avis conformes à ce standard peuvent être diffusés par courrier électronique (sur abonnement)

- en texte intégral,
- en tant que tags avec valeurs ou
- en tant que fichier XML de volume minimal et permettant la lecture automatisée, qui peut être traduit dans la langue maternelle sur la base des tableaux de référence après enregistrement par une application de réception (un logiciel spécifique pour les Avis à la batellerie), ou qui peut être utilisé pour différents calculs par l'intégration à une application destinée à la planification des voyages ou à un Inland ECDIS Viewer.

Language selection: :: sk :: bg :: de :: en :: fr :: hr :: hu :: nl :: ro :: ru :: cs :: cz ::

User identification

Name *

Company

Address

City

Country

E-mail *

Password *

Confirm password *

Messages

Type of message

Fairway and traffic related message

Water related message

Ice message

Format of the message

Full text message

Code format

XML

Figure 2 : Exemple de formulaire à l'écran pour l'abonnement aux Avis à la batellerie

Language selection: :: sk :: bg :: de :: en :: fr :: hr :: hu :: nl :: ro :: ru :: cs :: cz ::

Sign out

E-mail

Password

Figure 3 : Exemple de formulaire à l'écran pour la résiliation d'un abonnement aux Avis à la batellerie

3.3 Echange de données sur le plan international entre les administrations

L'échange de données entre les autorités est recommandé. Toutes les autorités qui utilisent ce standard peuvent intégrer dans leurs propres services les Avis à la batellerie provenant d'autres autorités et Etats. Les parties concernées par les échanges de données (autorités) peuvent convenir directement entre-elles d'une procédure pour la communication d'informations en utilisant les services de consultation et de diffusion.

Une méthode standardisée pour l'échange d'Avis à la batellerie au moyen des Web Services (WS) est en cours d'élaboration. Les WS constitueront une méthode plus simple et plus sûre pour l'échange d'Avis à la batellerie entre les autorités et les entreprises privées.

4. Contenu des Avis à la batellerie

Les Avis à la batellerie sont des avis contenant des informations nautiques destinées aux bateliers, concernant par exemple un objet géographique ou un secteur de la voie navigable.

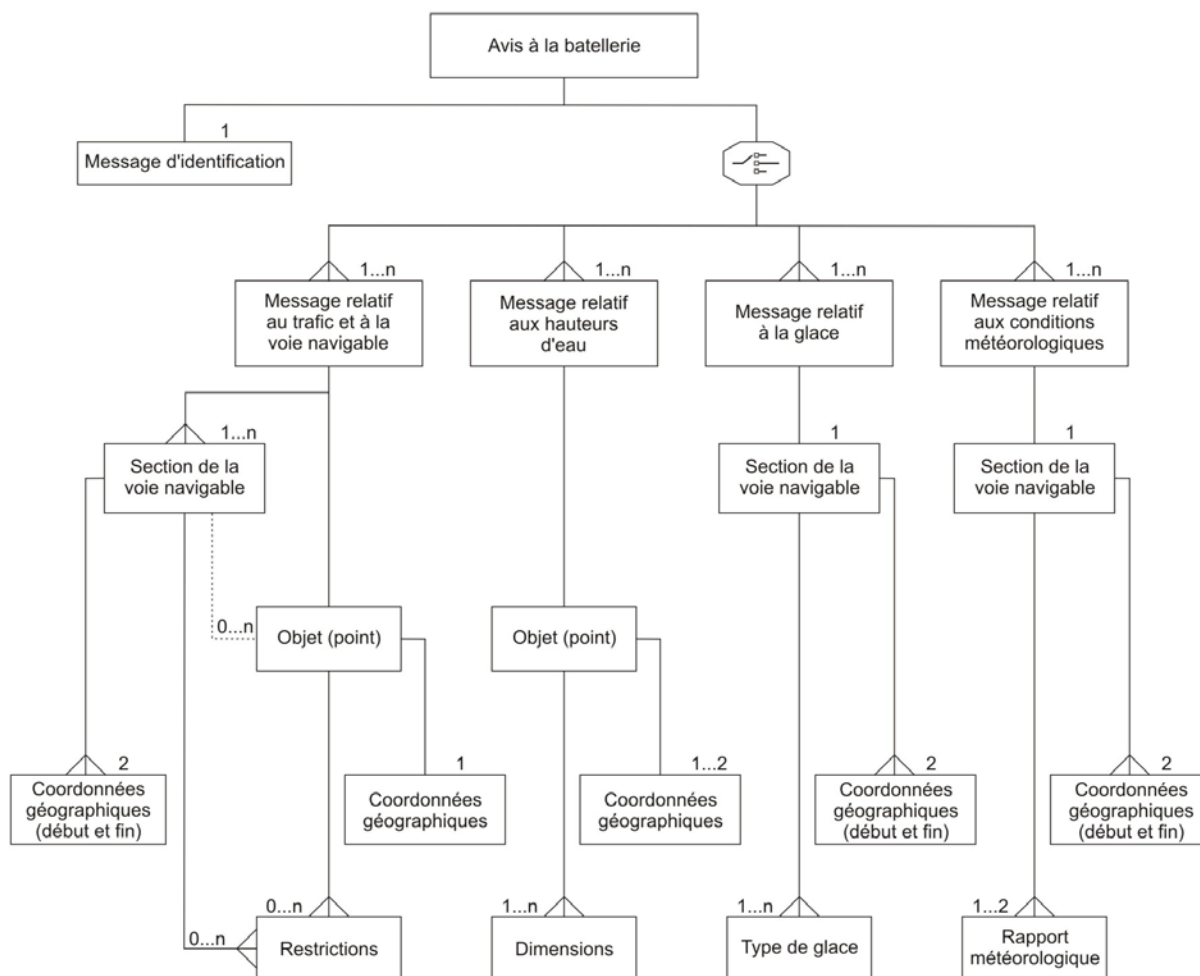


Figure 4, structure de l'Avis à la batellerie

Un avis standardisé au format XML comporte cinq sections différentes :

- identification,
- avis concernant la voie navigable ou le trafic,
- information relative à la hauteur d'eau,
- information relative à la glace,
- information météorologique.

Normalement, un avis ne comporte que deux sections complétées : la section Identification et au moins une des sections suivantes : "information relative à la voie navigable et au trafic", "information relative à la hauteur d'eau", "information relative à la glace" ou "information météorologique".

4.1 Spécifications pour les Codes Objet des voies navigables et les avis relatifs au trafic

Interruption	<p>Lorsque la navigation n'est plus possible pour :</p> <ul style="list-style-type: none">• tous les sas d'une écluse,• tous les passages sous un pont,• un point précis de la voie navigable,• un secteur précis de la voie navigable.
Interruption partielle	<p>Lorsque la navigation est limitée :</p> <ul style="list-style-type: none">• par la fermeture d'un ou plusieurs sas d'une écluse, au moins un sas restant opérationnel,• par la fermeture d'un ou plusieurs passages sous un pont, au moins un passage restant utilisable,• par une restriction en un point donné de la voie navigable, la voie navigable demeurant partiellement utilisable.
Retard	<p>Lorsqu'un obstacle retarde la navigation au passage d'un pont, d'une écluse ou d'un secteur de la voie navigable, avec des données relatives au début et à la fin de la restriction.</p> <p><i>Par ex. : Retard de deux heures au maximum le 13 janvier 2008 de 08:00 heures à 17:00 heures.</i></p> <p><i>Codage :</i></p> <p><i>date_start: 20080113</i></p> <p><i>date_end: 20080113</i></p> <p><i>time_start: 0800</i></p> <p><i>time_end: 1700</i></p> <p><i>limitation_code: Retard</i></p> <p><i>position_code: totalité</i></p> <p><i>value: 2</i></p>
Interruption de service	<p>Lorsqu'un pont mobile n'est pas opérationnel sur une période donnée. Cette période devrait être comprise dans la période normale de fonctionnement. L'interruption de service d'une écluse implique une interruption ou un retard. En cas d'interruption de service d'un pont mobile, le passage sous le pont reste possible. Si tel n'est pas le cas, il s'agit d'une interruption.</p>
Fonctionnement modifié	<p>Lorsque les horaires habituels de service d'une écluse ou d'un pont sont modifiés.</p> <p>Une limitation des horaires de service d'une écluse se traduit en général par une interruption.</p> <p>Lorsqu'une écluse est généralement en service de 06:00 heures à 20:00 heures et que ces horaires sont limités à un fonctionnement de 10:00 heures à 14:00 heures, il s'agit d'une interruption de 14:00 heures à 20:00 heures.</p> <p>Une limitation des horaires de service d'un pont se traduit en général par une "interruption de service".</p>

Longueur du bateau	Lorsque la longueur maximale généralement admise ou possible sur un secteur donné est réduite pour la navigation de passage. Ceci concerne généralement les écluses (sas partiellement disponible).
Largeur disponible	Lorsque la largeur maximale normalement disponible pour la navigation de passage est réduite en en point donné. Il s'agit généralement de travaux sur un pont ou une écluse. Ce Sujet est aussi utilisé lorsque la largeur disponible du chenal navigable est réduite, même lorsque ceci n'a pas d'incidence sur la largeur maximale disponible de la voie navigable.
Hauteur du bateau	Lorsque la hauteur normalement disponible pour la navigation de passage est réduite en en point donné.
Tirant d'air	S'applique aussi lorsque le tirant d'air est limité localement par des engins de révision.
Tirant d'eau du bateau	Lorsque le tirant d'eau normalement disponible pour la navigation de passage est réduit en en point donné.
Profondeur disponible	Lorsque la profondeur disponible est modifiée. Ceci n'a pas d'incidence directe sur le tirant d'eau maximal.
Interdiction d'accostage	Lorsqu'il est interdit d'accoster en en point donné de la voie navigable.
Modification de la signalisation	par ex. lorsque la signalisation nautique est modifiée, par exemple les bouées, balises, feux, panneaux etc.
Travaux	Autres activités sur ou à proximité de la voie navigable, lorsque celles-ci ne font pas partie des Sujets énumérés.
Travaux de dragage	Travaux de dragage pour lesquels aucun autre Sujet n'est applicable.
Manœuvres militaires	Manœuvres militaires pour lesquelles aucun autre Sujet n'est applicable.
Manifestations festives	Manifestations (compétitions, feux d'artifice etc.) pour lesquelles aucun autre Sujet n'est applicable.
Annonce	Toutes les autres informations pour lesquelles aucun autre Sujet (structuré) n'est applicable.
Annulation de l'avis	L'information doit être publiée avec le numéro de version de l'information d'origine.

Lorsque plusieurs Sujets sont applicables pour une seule information, on retient la restriction la plus importante pour la navigation.

4.2 Explications relatives aux codes de glace

L'épaisseur indiquée dans la colonne 2 du "ice_condition_code" (Code de glace) ne concerne que l'épaisseur moyenne constatée. Le choix du code pour une situation donnée doit être basé sur la description.

5. Mise en oeuvre des Avis à la batellerie

5.1 Autriche

Le Ministère autrichien du transport, de l'innovation et de la technologie, Administration supérieure de la navigation, propose des Avis à la batellerie conforme au standard. Ce service qui a été amélioré est opérationnel depuis mars 2007 sur le site Internet www.doris.bmvit.gv.at.

Ces avis peuvent être affichés en texte intégral en allemand, anglais, français et néerlandais ainsi que sous forme de "tags" avec leur équivalent dans les douze langues prises en compte par le standard.

Le site Internet offre également la possibilité de s'abonner à un service de courriel. Ce service de courriel propose également les avis au format XML pour la lecture automatisée.

Les autorités compétentes d'autres Etats ainsi que des entreprises privées peuvent y intégrer les informations émanant de leurs propres services.

Actuellement, le site Internet propose des informations relatives aux voies navigables et au trafic, des informations relatives aux hauteurs d'eau ainsi que des avis de glace.

Une version améliorée des Avis de glace standardisés est en cours d'introduction et sa mise en œuvre est prévue pour la saison hivernale 2008.

Une extension du service – mise à disposition d'Avis à la batellerie au moyen des Web Services (WS) standardisés est prévue. L'établissement d'un groupe de projet pour la conception d'une approche harmonisée pour les Avis à la batellerie WS a été décidée au sein du groupe d'experts Avis à la batellerie en 2007.

5.2 Belgique

Voies navigables de Wallonie

L'administration générale des voies navigables publie déjà des Avis à la batellerie et le "Journal du transport par voie de navigation intérieure" contient des informations relatives aux régimes de débit, barrages, restrictions etc.

Ces informations sont diffusées par courrier postal, courrier électronique ou télécopie aux services compétents. Elles sont également diffusées par radio, télévision et Internet.

Les publications actualisées et les informations qu'elles contiennent seront adaptées au standard international "Avis à la batellerie" et seront diffusées par Internet et par courriel. La possibilité de développer un serveur SIF spécifique est actuellement examinée dans le cadre de la mise en œuvre de la directive SIF.

Les études et développements pour les nouveaux "Avis à la batellerie pour la Wallonie" ont été retardés par rapport au calendrier initial.

La nouvelle application des Avis à la batellerie pour la Wallonie", les Avis à la batellerie en 4 langues (français, néerlandais, anglais et allemand) au format XML produits tel que décrit dans les standards SIF européens, est actuellement en phase d'essai et devrait être opérationnelle d'ici fin 2008.

5.3 Bulgarie

En Bulgarie, la première étape franchie avec l'appel d'offre pour l'infrastructure des télécommunications. Le cahier des charges est sur le point d'être finalisé et la mise en œuvre devrait aboutir début 2009. Les cahiers des charges pour les systèmes d'information (par exemple ERI, Avis à la batellerie) sont élaborés dans le cadre d'une prochaine étape débutée en 2008.

De premières applications Test peuvent être consultées sur le site Internet www.bulris.bg. Des services d'information fluviale seront proposés en coopération avec l'APPD (Agency for Exploration and Maintenance of the Danube River). La mise en œuvre débutera dès que les exigences auront été définies.

Aucune date concrète n'a été indiquée pour le début de la mise en œuvre du système d'information.

5.4 Croatie

Les Avis à la batellerie pour le Danube et la Drave qui sont conformes au standard sont pleinement opérationnels et accessibles sur le site Internet <http://nts.crup.hr>.

5.5 République tchèque

La mise en œuvre à l'essai des Avis à la batellerie en République tchèque est accessible sur le site www.lavdis.cz.

Un nouveau système hectométrique est en cours d'introduction et celui-ci nécessitera dans le cadre d'une prochaine étape une révision de l'application Avis à la batellerie. Des solutions aux problèmes de financement des SIF sont actuellement examinées.

5.6 France

Voies Navigables de France (VNF) propose des avis a la batellerie conformes au standard sur son site Internet www.vnf.fr (dans la rubrique Avis à la batellerie). Ceux-ci concernent des informations géographiques ainsi que des informations actualisées, telles que les informations relatives aux restrictions (modifications des hauteurs d'eau) et aux interruptions de la navigation. L'information est consultable par localisation, bief ou voie d'eau.

Les Avis à la batellerie sont disponibles en France depuis 2003 avec la possibilité de diffuser les Avis à la batellerie au format texte par télécopie ou par courriel.

Depuis fin 2007, l'application française est en mesure de générer des Avis à la batellerie au format XML basés sur le standard européen et transmissibles par courriel.

5.7 Allemagne

L'administration allemande de l'eau et de la navigation propose des Avis à la batellerie basés sur le standard Avis à la batellerie sur son site internet www.elwis.de.

Le site Internet offre également la possibilité de s'abonner au service ELWIS. Ce service couvrira les avis relatifs à la voie navigable et au trafic, les informations relatives aux hauteurs d'eau et les avis de glace. Ces informations sont diffusées par courriel et SMS ainsi que par courriel comportant en pièce jointe les avis au format XML. Une brève notice pour l'utilisation du service d'abonnement ELWIS est accessible sur le site Internet http://www.elwis.de/abo/xml_kurz_en/index.html.

Les autorités compétentes d'autres Etats ainsi que des entreprises privées peuvent y intégrer les informations émanant de leurs propres services.

5.8 Hongrie

La mise en oeuvre à l'essai des Avis à la batellerie standardisés est accessible sur le site Internet <http://nts-demo.rsoe.hu>. (user: nts ; password: demo). La version actuelle propose des Avis en hongrois, anglais et allemand à l'essai.

L'administration hongroise du transport a atteint la dernière phase de l'introduction d'un nouveau système TI. Les Avis à la batellerie seront entièrement intégrés à ce système. RSOE prépare un site Internet SIF qui sera disponible en 2008.

Les Avis à la batellerie seront accessibles sur un nouveau site Internet des services hongrois d'information de la navigation intérieure. Les avis officiels publiés par l'administration nationale du transport seront présentés sur ce site et les usagers pourront bénéficier sur demande d'un service par courriel. Les Avis à la batellerie hongrois seront ainsi diffusés par des services Push and Pull.

5.9 Pays-Bas

Les informations statiques et dynamiques relatives aux voies navigables néerlandaises seront disponible auprès d'une source centralisée, le "RIS Server Netherlands" (www.risserver.nl). Celui-ci comporte des informations géographiques (CENs) et des informations actualisées telles que les avis relatifs aux hauteurs d'eau, Avis relatifs aux voies navigables et au trafic, avis concernant la glace et prévisions météorologiques.

Ces informations peuvent être demandées pour une voie navigable, un trajet, un corridor ou un Etat. Le "RIS Server Netherlands" est pleinement opérationnel depuis mars 2005. Cette version du serveur SIF fera l'objet de légères adaptations en 2008 et un nouveau portail FIS remplacera le serveur SIF d'ici fin 2009.

Pour le compte du Vessel Traffic Management Center, le centre d'informations pour les voies de navigation intérieure propose déjà des informations relatives aux voies navigables et au trafic, des informations relatives aux hauteurs d'eau et des avis de glace sur la base du Standard XML pour les connexions ftp sécurisées.

Pour ouvrir gratuitement un compte ftp, veuillez adresser votre demande par courriel à l'adresse suivante : infocentrum@rws.nl, le Centre d'information pour les voies de navigation intérieure.

Le centre d'information assure également la diffusion d'avis par courrier électronique. Concrètement cela veut dire que les bateliers peuvent s'abonner à des messages, que le centre transfèrera aux abonnés dès que ces messages seront disponibles. Les bateliers disposant à bord de l'application BICS/BOS, auront, dès réception d'un message, l'affichage à l'écran.

5.10 Roumanie

Les Avis à la batellerie ont été introduits en Roumanie conformément au standard Avis à la batellerie. Les avis sont accessibles à l'essai sur le site Internet <http://www.roris.ro>.

Les informations météorologiques sont en cours d'introduction. Toutefois, l'introduction des informations météorologiques se trouve encore en phase d'essai. Des stations météorologiques automatiques seront reliées au système. Les Avis concernant les conditions météorologiques ne sont pas conformes au complément au standard Avis à la batellerie qui vient d'être proposé.

5.11 Serbie

Les Avis à la batellerie qui seront introduits conformément au standard Avis à la batellerie, Edition 1.1 se trouvent encore en phase d'essai. Actuellement ne sont publiées que les annonces concernant les hauteurs d'eau. Une mise en œuvre à l'essai des Avis à la batellerie est consultable sur le site Internet <http://nts.plovput.co.yu>.

5.12 Slovaquie

L'administration nationale de la navigation propose dans le cadre d'une phase d'essai des Avis à la batellerie conformes au Règlement (CE) n° 416/2007 de la Commission, du 22 mars 2007 (Version 1.2). L'adresse Internet est la suivante : <http://nts.slovris.sk>.

Ce service propose des informations relatives à la voie navigable, au trafic et aux hauteurs d'eau, y compris les tirants d'air et les avis de glace. L'utilisateur peut également s'abonner au service de courriel pour les Avis à la batellerie.

Les avis en texte intégral peuvent être affichés en langue anglaise, néerlandaise, allemande et française et les avis codés (tags and values) sont disponibles au format XML en 12 langues.

Le service d'avis à la batellerie devrait être pleinement opérationnel à partir du 1^{er} trimestre 2008.

5.13 Suisse

Les ports suisses du Rhin, en qualité d'administration suisse de la navigation, proposent les Avis à la batellerie conformes au standard sur leur site Internet www.port-of-switzerland.ch ainsi que sur le site Internet www.elwis.de de l'administration fédérale allemande de l'eau et de la navigation.

5.14 Ukraine

En Ukraine, les Avis à la batellerie sont transmis par voie OUC et par le centre de transmission UDP de Izmail pour la région du Danube. L'élaboration de logiciels permettant la mise à disposition d'Avis à la batellerie par Internet est prévue.

Coordonnées des autorités compétentes

Autriche :

Bundesministerium für Verkehr, Innovation und Technologie, Oberste Schifffahrtsbehörde,
Radetzkystrasse 2, 1030 Wien,
Bernd Birkhuber, Tel. : +43 (0)171 162 655 902, Fax : +43 (0)171 162 655 999,
E-Mail: bernd.birkhuber@bmvit.gv.at

via donau - Österreichische Wasserstraßen-Gesellschaft mbH, Donau-City-Straße 1, A-1220 Wien
Mario Sattler, Tel. : +43 (0) 504 321 16 13, Fax : +43 (0) 504 321 10 50,
E-mail: mario.sattler@via-donau.org

Belgique :

Flandres :

nv De Scheepvaart, Havenstraat 44, 3500 Hasselt,
ir Johan Torfs, Tel. : +32 496 578511, Fax : +32 (0)112 212 77, E-mail : j.torfs@descheepvaart.be

Wallonie :

Ministère de l'Équipement et des Transports, Direction générale des Voies hydrauliques, Direction de
la Coordination, Boulevard du Nord 8, 5000 Namur,
Pascal Moens, Tel. : +32 817 730 29, Fax : +32 817 737 99, E-mail : pmoens@met.wallonie.be
Gianni Ferrara, Tel. : +32 817 730 20, Fax : +32 817 737 99, E-mail : gferrara@met.wallonie.be

Bulgarie:

Executive Agency Maritime Administration, Directorate Ruse, ul. Pristanishtna 20, 7000 Ruse
Pavlin Marchevski, Tel. : + 359 828 158 19, E-mail : pmarchevski@marad.bg

République tchèque :

Ministerstvo dopravy České republiky (Ministère du transport), nábřeží L. Svobody 12, 110 15 Praha 1
Vojtech Dabrowski, Tel. : +420 (0) 972 231 335, Fax : +420 (0) 972 231 110
E-mail : vojtech.dabrowski@mdcr.cz

Croatie :

CRUP (Centar za razvoj unutarnje plovidbe d.o.o.), Trnjanska cesta 37, 1000 Zagreb, Croatia
Vedran Bolfek, Tel. : +385 (1)631 44 46, Fax : +385 (1)631 44 44, E-mail : bolfek@crup.hr

France :

Voies Navigables de France, 175 rue Ludovic Boutleux, 62400 Béthune,
Virginie Taffin, Tel. : +33 (0)321 632 974, Fax : +33 (0)321 632 950, E-mail : virginie.taffin@vnf.fr

Allemagne :

Wasser- und Schifffahrtsverwaltung des Bundes
Wasser- und Schifffahrsdirektion Südwest, Fachgruppe Telematik (Binnen), Brucknerstraße 2,
55127 Mainz,
Michael Brunsch, Tel. : +49 (0)613 197 92 96, Fax : +49 (0)613 197 91 55,
E-Mail: michael.brunsch@wsv.bund.de

Hongrie :

Autorité nationale du transport, VI. Andrásy u. 1, H-1389 Budapest
Csaba Bellyei, Tel. : +36 148 621 50, Fax : +36 126 803 98, E-mail : bellyei.csaba@nkh.gov.hu
Róbert Kojnok, Tel. : +36 148 621 55, Fax : +36 126 803 98, E-mail : kojnok.robert@nkh.gov.hu

Pays Bas :

RWS Waterdienst, Infocentrum Binnenwateren, Zuiderwagenplein 2, P.O. Box 17, 8200 AA Lelystad,
Daniël Hoekstra, Tel. : +31 (0)320 298 550 ou Tel. : +31 (0)320 298 888, Fax : +31 (0)320 298 580,
E-mail : daniel.hoekstra@rws.nl resp. infocentrum@rws.nl

Roumanie :

Romanian Naval Authority, Constanta Port No.1, 900900 Constanta,
Mihai Ghiba, Tel. : +40 252 316 493 ou +40 252 312 720, Mob. : +40 722 369 535,
E-mail : mghiba@rna.ro

Serbie :

Plovput, Francuska 9, 11000 Belgrade
Zoran Lukic, Tel. : +381 113 029 888, Fax : + 381 113 092 808, E-mail : zlukic@plovput.co.yu

Slovaquie :

Statna plavebna sprava/Staatliche Schiffahrtsverwaltung, Pristavna 10, 821 09 Bratislava 2,
Stefan Chalupka, Tel. : +421 (0)255 567 605 123, Fax : +421 (0)255 567 604,
E-mail: chalupka@sps.sk

Suisse :

Schweizerische Rheinhäfen, Hochbergerstrasse 160, 4019 Basel,
Peter Sauter, Tel. : +41 (0)61 639 95 94, Fax : +41 (0)61 639 95 11, E-Mail: peter.sauter@portof.ch

Ukraine :

Staatlicher Hydrographischer Dienst der Ukraine, Elektrikov Street 26, 04176 Kiev
Sergey Simonenko, Tel. : +38 044 425 68 74, Tel./fax : +38 044 425 40 68
Igor Gladkykh, E-mail : frm@onma.edu.ua